

l'appuient évidemment malgré le fait que pour le premier trimestre de cette année les profits des sociétés ont augmenté de 53 p. 100. Le NPD dit pour sa part qu'il est temps d'alléger le fardeau fiscal des particuliers, et nous pouvons le faire en commençant à faire payer leur part aux sociétés. Rappelez-vous qu'en 1969, 49 p. 100 des sociétés canadiennes ont réussi à ne payer aucun impôt fédéral. Et en 1973, les impôts des sociétés vont baisser de quelque 60 millions de dollars, tandis que les impôts sur le revenu des particuliers vont apporter au gouvernement fédéral un revenu additionnel de 1,125 millions. Une réforme en ce domaine s'impose sûrement.

Une autre disposition du bill propose un impôt sur le revenu indexé au coût de la vie. Autrement dit, quelqu'un qui paie cette année 20 p. 100 de son revenu en impôts paiera le même pourcentage l'année prochaine même si l'inflation s'est accrue. C'est une bonne idée à condition que le régime fiscal de base soit juste. S'il ne l'est pas, comme je l'ai laissé entendre, nous ne faisons que perpétuer les injustices du régime malgré l'indexation. Le pauvre sera toujours désavantagé et ce sont les contribuables à revenu moyen et non pas les sociétés qui supporteront le poids des impôts.

Depuis des années, nous proposons un crédit d'impôt qui supprimerait les inégalités de notre régime fiscal. Je suis heureux de constater que le bill fait un premier pas dans cette voie et que le crédit d'impôt minimum sera de \$100 et pourra s'élever jusqu'à \$500. C'est la meilleure façon d'adopter une réforme fiscale au Canada et c'est l'une des recommandations de la Commission Carter.

Nous devons les progrès réalisés jusqu'ici dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers à la position minoritaire où se trouve actuellement le gouvernement. En novembre dernier, le parti néo-démocrate a présenté une liste d'achats et a déclaré que si le gouvernement libéral voulait notre appui, la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers devait faire partie de ses premières priorités. C'est ce que le gouvernement a fait, mais, comme je l'ai expliqué, dans une certaine mesure seulement; le régime comporte encore de nombreuses injustices. Nous ne serons pas satisfaits tant que nous n'aurons pas au Canada un régime fiscal vraiment juste et équitable et nous continuerons à exiger des réformes au cours des mois et des années à venir.

Je vois qu'il est bientôt 10 heures, monsieur l'Orateur, aussi vais-je terminer mon discours afin que nous puissions disposer de ce bill fiscal.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député désire-t-il faire remarquer qu'il est 10 heures? Est-ce d'accord?

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre n'est pas d'accord.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Je pense qu'il y a malentendu, monsieur l'Orateur.

**M. Symes:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas signalé qu'il est 10 heures. J'ai dit que je reprenais mon siège.

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'avoir mal compris le député. J'en conclus que le député a maintenant terminé son discours. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois.)

### Ajournement

**M. l'Orateur adjoint:** On pourrait maintenant proposer que la Chambre se forme en comité plénier, sans toutefois que cela oblige un député à prendre la parole et à amorcer le débat. Si la Chambre m'y autorisait, cela faciliterait peut-être les choses.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** En conformité de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill.

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. McCleave, pour étudier le bill C-193, tendant à modifier la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3), présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

**M. le président:** A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill C-193, tendant à modifier la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3). Comme il est 10 heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question, et de demander l'autorisation de reprendre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LA MAIN-D'ŒUVRE—LES BUREAUX D'ASSURANCE-CHÔMAGE ET LES CENTRES DE MAIN-D'ŒUVRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'UNIFICATION

**M. Don Blenkarn (Peel-Sud):** Monsieur l'Orateur, le 29 mars dernier, comme en fait foi la page 2728 du hansard, j'avais demandé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) s'il avait l'intention de présenter une mesure pour réunir ses bureaux de main-d'œuvre et ses bureaux d'assurance-chômage. Il avait répondu qu'il étudiait les rapports entre la Commission d'assurance-chômage et la Main-d'œuvre pour établir une meilleure collaboration entre ces deux services. Plus tard, en réponse à une question supplémentaire, il avait dit qu'il examinait toute la question compte tenu des circonstances actuelles, bien que la Commission d'assurance-chômage et les centres de main-d'œuvre aient commencé à fonctionner séparément il y a six ou sept ans.

Si je soulève cette question, c'est en raison d'un questionnaire que j'ai envoyé dans ma circonscription. Celle-ci couvre une telle étendue que j'ai dû expédier au moins 57,000 questionnaires afin d'atteindre tous les foyers. On m'a répondu dans une proportion de 18 à 20 p. 100. Voici une des parties de mon questionnaire: Les centres de main-d'œuvre et les bureaux d'assurance-chômage devraient-ils être réunis? Tous les services de placement fédéraux devraient-ils être groupés dans un même immeuble? Les bureaux devraient-ils être installés dans chaque collectivité et devraient-ils offrir des services à temps plein ou du moins à temps partiel? Mes électeurs ont répondu de la façon suivante: 90.50 p. 100 pour et 4.29 p. 100 contre.